



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du Conseil Municipal de la Commune de Capbreton
Séance du 29 juin 2022

Le Conseil Municipal de la commune de CAPBRETON dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Patrick LACLÉDÈRE Maire de CAPBRETON.

Étaient présents : Patrick LACLÉDÈRE, Louis GALDOS, Françoise AGIER, Jean-Luc ASCHARD, Céline FOURNIER, Étienne CARRÈRE, Claire MARSAL GUEZE, Jean-Marc GIBERT, Armelle BARBE, Patrice TROUVÉ, Jean-Yves SORIN, Anne MOLLÉ, Nathalie MEIRELES ALLADIO, Véronique PUJOL, Rudy MARÉCHAL, Marc MILHÈRES, Jacques SCHNEIDER, Bernard CALÈS, Maité SAINT-PAU, Cédric LARRIEU, Nathalie DUFAU, Alexandra LUX.

Absents excusés : Soline GRAVOUIL a donné pouvoir Claire MARSAL GUEZE, Cyril NAZABAL a donné pouvoir à Nathalie MEIRELES ALLADIO, Françoise PETIT a donné pouvoir à Armelle BARBE, Alexandra DASSÉ a donné pouvoir à Céline FOURNIER, Yves TRÉZIÈRES a donné pouvoir à Jean-Luc ASCHARD, Shanelle BARBIER a donné pouvoir à Louis GALDOS, Serge MACKOWIAK a donné pouvoir à Nathalie DUFAU.

Secrétaire de séance : Patrice TROUVÉ

2022-61

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE DE CAPBRETON, MACS ET LA SATEL POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ RELATIVE À L'IMPLANTATION D'UN CAMPUS UNIVERSITAIRE SUR LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre du mandat 2020-2026, la Communauté de communes MACS s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie dédiée au développement d'une offre de formation attractive, afin de remédier à l'absence d'offres post-bac ou de formation professionnelle sur le territoire. Cette démarche s'intégrera dans l'environnement institutionnel de l'enseignement supérieur régional (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation) et en complémentarité avec l'offre existante sur les territoires limitrophes.

Considérant que 3 pôles structurants ont d'ores et déjà été potentiellement identifiés :

- o DOMOLANDES à Saint-Geours de Maremne avec une connotation R&D et Éco-construction
- o Soustons/Vieux-Boucau avec une connotation Apprentissage
- o Capbreton avec une connotation Généraliste pour des Formations post-bac autour du continuum bac-3/bac+3

Considérant les sollicitations de différents organismes d'enseignement supérieur souhaitant s'implanter sur le territoire, la Ville de Capbreton et MACS ont identifié la possibilité et l'intérêt d'implanter un Campus universitaire sur la commune.

Si les domaines de compétences ne sont pas encore arrêtés à ce jour, ce Campus devra



permettre de développer des savoir-faire sur les enjeux stratégiques et les souhaits d'orientation des jeunes.

Considérant que la Ville de Capbreton a d'ores et déjà identifié un site d'environ 4,5 ha pour implanter ce programme ambitieux sur le secteur du Gaillou, en limite sud-est de l'urbanisation communale.

Considérant que la Ville de Capbreton et MACS souhaitent étudier les conditions de réalisation de ce campus universitaire en recoupant les capacités physiques réelles de ce site et les premiers éléments de programmation identifiés.

Sur ce point, les besoins sont aujourd'hui les suivants :

- Des espaces de formations, des salles de réunions facilement modulables et adaptables pour répondre aux exigences de l'éducation de demain ;
- Un amphithéâtre pouvant recevoir des événements culturels extérieurs (mutualisation) ;
- Des espaces collaboratifs dédiés :
 - au coworking afin de développer des interfaces entre le domaine universitaire et celui des entreprises (start-up)
 - à l'apprentissage à distance
 - ...

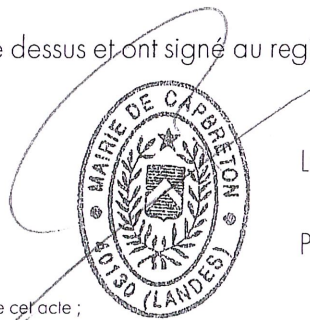
Considérant la proposition de protocole d'accord avec la SATEL et la Communauté de communes MACS,

Après avis favorable de la commission administration générale – finances - éthique en date du 27 juin 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré *à l'unanimité par 29 voix pour*,

- **APPROUVE** le protocole d'accord pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'implantation d'un campus universitaire sur la commune, entre la ville de Capbreton, MACS et la SATEL,
- **AUTORISE** le Maire à signer sous documents associés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour « extrait » certifié conforme.



Le Maire,

Patrick LACLÉDÈRE

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la publication, par courrier ou dépôt sur place à l'adresse Villa Noulibos - 50 cours Lyautey - 64100 Pau cedex ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Délibération transmise électroniquement le : *05/07/2022*

Certifié exécutoire pour avoir été transmis à la Sous-Préfecture le : *05/07/2022*

Affiché, le :

Notifié le :

Publié le *05/07/2022*

P/Le Maire, par délégation,

Le Directeur Général des Services,

Michael EL BEZE

